



COMMUNIQUE

N°21 / C/LO705/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09-05-23 portant publication des résultats de l'Appel d'Offre National Ouvert N° 001/AONO/PU/LO705/C-NGG/SG/CIPM/2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux de renforcement et extension du réseau d'Adduction d'Eau du Centre Urbain de Ngoulemakong avec Pompe Alimentée à l'énergie solaire, Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence

Financement BIP MINDEVEL, Exercice 2023

Lot unique

Le Maire de la commune de Ngoulémakong communique :

ETS EPN – HYDROTECH, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offre National Ouvert suscité ayant pour objet : **Travaux de renforcement et extension du réseau d'Adduction d'Eau du Centre Urbain de Ngoulemakong avec Pompe Alimentée à l'énergie solaire :**

- Pour un montant HT de **20 958 573** (vingt millions neuf cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-treize) FCFA
- Pour un montant TTC de **24 993 098** (Vingt- quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-huit) FCFA ;
- Le délai d'exécution prescrit est de : **03** (Trois) Mois.

Les représentants desdites entreprises sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué, dans les **sept (07) jours** qui suivent, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit de revenir sur la présente attribution.

Ngoulemakong, le 09 MAY 2023....

AMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINEE/MVILA
- CIPM
- Intéressés
- Archives /chronos
- Affichage





DECISION N° 09L / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09-05-2023 portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités

Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;

Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu la Décision N°01/DM/LO705/C-NGG/SG/2019 du 03 juillet 2019 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PU/LO705/C-NGG/SG/CIPM/2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux de renforcement et extension du réseau d'Adduction d'Eau du Centre Urbain de Ngoulemakong avec Pompe Alimentée à l'énergie solaire, Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence

Vu le Procès-verbal du 05 mai 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N°001 /L/C/CIPM/NGG-2023 du 08 mai 2023 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;
Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs :

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	de renforcement et extension du réseau d'Adduction d'Eau du Centre Urbain de Ngoulemakong avec Pompe Alimentée à l'énergie solaire	ETS EPN HYDROTECH	24 993 098 (Vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-huit) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINDEVEL

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ngoulemakong, le 09 MAY 2023

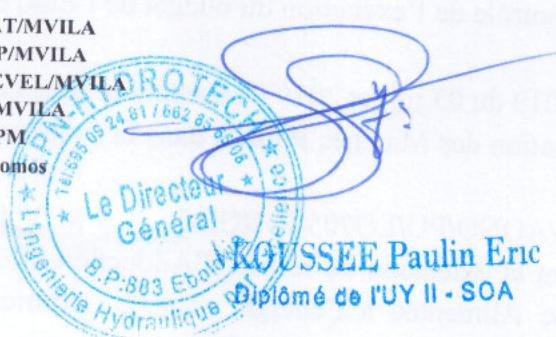
LE MAIRE



Albert Anicet Akoa

Je soussigné, Monsieur **NKOUSSEE PAULIN ERIC**, Directeur Général des ETS EPN – HYDROTECH, Tél : 674 035 449, certifie avoir reçu de Mr **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef de Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumets en date du **10-05-23**.

L'Adjudicataire



Je soussigné, **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **NKOUSSEE PAULIN ERIC** Directeur Général des ETS EPN – HYDROTECH, Tél : 674 035 449, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les ETS EPN – HYDROTECH déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le **10-05-23**

Le Chef Service du Marché

